



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 12 avril 2023 à 19h00 /
2023ko apirilaren 12ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2023 / 2023ko apirilaren 5a	27	18

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
 Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
 Joana IRIGARAY (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
 Didier ISASA (k) à Jean Pierre MOUHICA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-23 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascain/Elurretako eskolarendako Azkaingo eskola publikoko haurrentzat diru laguntza

Il est proposé de réactualiser le mode de participation de la commune aux enfants fréquentant l'Ecole Publique d'Ascain qui sont partis en séjour de classes de neige du 6 au 10 mars 2023.

L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 55 € (5 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune ou élève en classe ULIS, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les classes de neige des CM1 et CM2. Cette année 32 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 1 760 € (30 enfants d'Ascain + 2 enfants classe ULIS X 55 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE de participer pour la sortie scolaire pour un séjour de 5 jours en séjour de classes de neige des enfants de l'école Publique d'Ascain à hauteur de 1 760 € (30 enfants d'Ascain + 2 enfants classe ULIS X 55 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique au vu de l'effectif ayant réellement effectué le séjour.

FIXE les conditions suivantes : habiter la commune ou être en classe ULIS, aide octroyée deux fois dans la scolarité de l'enfant, plafond de 55 €/enfant pour 5 jours (11 €/jour).

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Adopté par 19 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

